

CONSEIL DE LEADERSHIP DE LA JEUNESSE FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Familles Manitoba est en train de créer un Conseil de leadership de la jeunesse pour recueillir directement les avis des enfants et des jeunes sur les enjeux qui les préoccupent et leurs idées pour améliorer les services, et pour faire en sorte que leurs voix soient prises en compte dans les décisions du gouvernement.

Nous demandons aux experts communautaires et aux jeunes Manitobains et Manitobaines âgés de 15 à 21 ans de toute la province de fournir des perspectives, des idées et des conseils à la ministre des Familles sur des enjeux actuels et émergents touchant les enfants et les jeunes du Manitoba qui bénéficient des programmes et des services de Familles Manitoba.

Le Conseil se composera d'au plus 12 membres dont le mandat durera un an à compter d'automne 2022. Les mandats ultérieurs des membres du Conseil seront examinés au fil du temps. Le Conseil sera composé de représentants d'organismes de services aux jeunes, ainsi que de jeunes de 15 à 21 ans qui ont l'expérience des programmes et des services de Familles Manitoba. Les jeunes représentants seront représentatifs de la diversité des communautés du Manitoba.

La ministre invite les experts communautaires et les jeunes de 15 à 21 ans à poser leur candidature pour faire partie du Conseil de leadership de la jeunesse.

Les experts communautaires doivent :

- connaître Familles Manitoba et avoir de l'expérience avec les programmes et les services de ce ministère;
- travailler actuellement pour un organisme qui fournit des services aux enfants et aux jeunes, ou qui promeut leurs droits.

Les jeunes doivent :

- être âgés de 15 à 21 ans;
- avoir l'expérience des programmes et services de Familles Manitoba;
- avoir déjà travaillé sur des problématiques qui touchent les enfants et les jeunes;
- ne pas travailler actuellement pour le gouvernement du Manitoba.

Avantages

- Les jeunes représentants toucheront des honoraires pour leur participation.
- Ils pourront également bénéficier d'un mentorat en travaillant avec des dirigeants communautaires d'expérience.

Le comité de sélection se fondera uniquement sur les renseignements fournis dans le formulaire de candidature pour faire ses choix.

Les formulaires de candidature doivent être reçus au plus tard à minuit le 30 novembre 2022.

Marche à suivre pour présenter sa candidature

Première étape : Remplissez le formulaire de candidature en format PDF. Vous pouvez télécharger et enregistrer le formulaire au format PDF sur votre appareil numérique, et le remplir à l'aide d'Adobe Acrobat. Vous pouvez également l'imprimer, le remplir à la main, le numériser et l'enregistrer au format PDF.

Deuxième étape : Écrivez un courriel à agenbrdcom@gov.mb.ca auquel vous aurez joint votre formulaire de candidature. Dans le corps de votre message, veuillez indiquer votre nom, votre numéro de téléphone et votre adresse de courriel. Indiquez « Conseil de leadership de la jeunesse de Familles Manitoba » comme objet.

Les formulaires de candidature doivent être reçus au plus tard à minuit le 30 novembre 2022. Nous remercions toutes les personnes candidates pour leur intérêt. Nous communiquerons uniquement avec les personnes choisies.

Vous avez des questions?

Vous pouvez également écrire un courriel à lsp.directors@gov.mb.ca

Les présents renseignements sont disponibles dans d'autres formats, sur demande. Pour toute demande relative à l'accessibilité, veuillez écrire un courriel à fswbunit@gov.mb.ca.

Conseil	Conseil de leadership de la jeunesse de Familles Manitoba
Mandat	Automne 2022 – Automne 2024
Relevant de	la ministre des Familles
Ministère	Familles Manitoba

**PARTIE 1 : RENSEIGNEMENTS SUR LA PERSONNE CANDIDATE
(OBLIGATOIRE)**

Prénom :		Nom de famille :	
Numéro de téléphone :		Courriel :	
Adresse :		Ville :	
Âge (si vous posez votre candidature pour devenir un jeune représentant) :		Code postal :	
Pour quel rôle posez-vous votre candidature? <input type="checkbox"/> Jeune représentant(e) <input type="checkbox"/> Expert communautaire <input type="checkbox"/> Jeune co-président(e)			

PARTIE 2 : QUESTIONS DE PRÉSÉLECTION (OBLIGATOIRE)

Répondez à chacune des questions suivantes dans l'espace prévu en donnant des exemples pertinents tirés de votre expérience. Il peut s'agir d'une expérience scolaire, professionnelle ou bénévole. **Votre réponse à chaque question de sélection ne doit pas dépasser 200 mots.**

Critères de présélection	Veillez répondre aux questions suivantes, en utilisant des exemples précis si nécessaire. <u>Ne dépassez pas 200 mots par réponse.</u>
1. Veuillez expliquer votre expérience ou votre connaissance des services offerts par Familles Manitoba.	
2. Veuillez expliquer votre implication antérieure concernant des problématiques qui touchent les enfants et les jeunes. Il peut s'agir d'une expérience professionnelle ou bénévole.	
3. Veuillez expliquer ce que vous aimeriez réaliser en participant au Conseil de leadership de la jeunesse.	

PARTIE 3 : DÉCLARATION SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI (FACULTATIF)

Le gouvernement du Manitoba reconnaît l'importance de bâtir des organismes, des conseils et des commissions inclusifs qui sont représentatifs de la population qu'il sert. Nous encourageons les personnes candidates à déclarer volontairement si elles appartiennent à l'un des groupes d'équité suivants : femmes, Autochtones, minorités visibles, personnes handicapées ou nouveaux arrivants (personnes qui vivent au Canada depuis moins de 5 ans).

Veillez cocher les cases qui s'appliquent à vous. Vous pouvez cocher plus d'une case.

- Femmes
- Autochtones
- Personnes handicapées
- Minorités visibles
- Nouveaux arrivants (vivant au Canada depuis moins de 5 ans)

PARTIE 4 : DÉCLARATION DE LA PERSONNE CANDIDATE (OBLIGATOIRE)

J'ai joint ce qui suit :

- Formulaire de candidature

En inscrivant « oui » dans la case ci-contre, je confirme que les renseignements fournis dans le présent formulaire sont, à ma connaissance, exacts et complets à la date indiquée ci-dessous. Je comprends que le fait de fournir des renseignements faux ou trompeurs entraînera le rejet de ma candidature. Si ma candidature est retenue, elle pourrait être retirée. (Oui/non)	
---	--

Date :

Écrivez un courriel à agenbrdcom@gov.mb.ca auquel vous aurez joint votre formulaire de candidature. Dans le corps de votre message, veuillez indiquer votre nom, votre numéro de téléphone et votre adresse de courriel. Indiquez « Conseil de leadership de la jeunesse de Familles Manitoba » comme objet.

Nous remercions toutes les personnes candidates. Nous ne communiquerons qu'avec celles dont la candidature sera étudiée plus en détail. N'oubliez pas que la date limite de dépôt des candidatures est fixée au 30 novembre, 2022 à minuit.